

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O3	O4
----	------	----	----

OBJET : COMPTE ADMINSTRATIF 2022 RPA LES JARDINS DE NOISY

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-huit heures trente,
Présents : 11 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 4 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 0 Monsieur Marc TOURELLE, Président.
Absentes : 2
Votants : 13

Membres présents : Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Sylvie HAUF, Danielle DUREL, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO

Absents excusés et représentés :

André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Delphine FOURCADE
Christine HANQUEZ : pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER
Jean-Michel RAGUENES : pouvoir à Marc TOURELLE (pouvoir ne pouvant pas être pris en compte pour le compte administratif)

Absents excusés :

Pauline LACLEF, Liliane MORELLEC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2022 ainsi que les différentes décisions modificatives ;

Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick KOEBERLE, élu par les membres du Conseil d'administration présents, afin de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget des Jardins de Noisy, dressé par Monsieur Marc TOURELLE, Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
078-267801322-20230615-2023-03-04-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le compte administratif afférant à l'exercice 2022 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	772 793.49 €	141 324.16 €
Dépenses	781 150.59 €	100 723.19 €
Résultat brut de clôture 2022	- 8 357.10 €	+ 40 600.97 €

Résultat 2021 reporté	+ 57 935.24 €	+ 184 039.87 €
-----------------------	---------------	----------------

Résultat de clôture	+ 49 578.14 €	+ 224 640.84 €
---------------------	---------------	----------------

2°) **ARRETE** les résultats de clôture de 2022 à + 224 640.84 € d'excédent en investissement et + 49 578.14 € d'excédent en fonctionnement.

3°) **REPORTE** le résultat de clôture en investissement, soit +224 640.84 € au compte 001 de la section d'investissement et reporte le résultat de clôture de fonctionnement soit + 49 578.14 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2023.

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 20 juin 2023
Le Vice-Président,
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 21 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
078-267801322-20230615-2023-03-04-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023